



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au www.parcscanada.gc.ca/phares.

Phares en Ontario

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
ON	Baie Gore (Promontoire Janet)	67645
ON	Baie Stokes, feu d'alignement antérieur	10961
ON	Brebeuf, alignement de	11288
ON	Canal Burlington, alignement du quai nord intérieur	85626
ON	Canal Burlington, alignement du quai sud extérieur	83951
ON	Canal Burlington, pincipal	54118
ON	Cap Croker	83051
ON	Détroit Mississagi	11573
ON	Haut-fond Lighthouse	83939
ON	Haut-fond Southeast	83032
ON	Havre Prescott Heritage	85529
ON	Havre Snug, feu d'alignement antérieur	83343
ON	Havre Snug, feu d'alignement postérieur	11463
ON	Île Angus	11945
ON	Île Badgeley	86091
ON	Île Battle	23099
ON	Île Bois Blanc	56544
ON	Île Caribou	67656
ON	Île Chantry	58234
ON	Île Christian	83045
ON	Île Cove	30471
ON	Île Davieaux	67653
ON	Île False Duck	36439
ON	Île Flowerpot	10976



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au www.parcscanada.gc.ca/phares.

Phares en Ontario

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
ON	Île Gereaux	11506
ON	Île Great Duck	07503
ON	Île Griffith	58231
ON	Île Hope	11114
ON	Île Jones, feu d'alignement antérieur	83795
ON	Île Jones, feu d'alignement postérieur	11510
ON	Île Lamb	23098
ON	Île Lonely	83049
ON	Île Main Duck	56060
ON	Île Michipicoten	67652
ON	Île Mohawk	10447
ON	Île Nottawasaga	11032
ON	Île Otter	12062
ON	Île Parisienne	83048
ON	Île Scotch Bonnet	29224
ON	Île Shaganash	23269
ON	Île Shoal	83477
ON	Île Slate	56027
ON	Île Strawberry	11080
ON	Île Trowbridge	83046
ON	Île Walpole (amont)	85109
ON	Île Walpole (aval)	85108
ON	Île Western	11520
ON	Île Wolfe	85122



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au www.parcscanada.gc.ca/phares.

Phares en Ontario

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
ON	Kagawong	33146
ON	Killarney est	83054
ON	Killarney nord-ouest	83490
ON	Manitowaning	32550
ON	Passage Byng, feu d'alignement antérieur	11508
ON	Passage Byng, feu d'alignement postérieur	11508
ON	Pointe au Baril, feu d'alignement antérieur	11512
ON	Pointe au Baril, feu d'alignement postérieur	86199
ON	Pointe Killbear	11511
ON	Pointe Knapp	07118
ON	Pointe Lighthouse (Big Tub)	10973
ON	Pointe Long (ON)	24892
ON	Pointe McNab	56025
ON	Pointe Midland, feu d'alignement antérieur	11129
ON	Pointe Midland, feu d'alignement postérieur	11129
ON	Pointe Nine Mile	58204
ON	Pointe Petre	83056
ON	Pointe Porphyry	67608
ON	Pointe Prince Edward	09582
ON	Pointe Sand (ON)	85575
ON	Pointe-Clark	10934
ON	Port Colborne, feu d'alignement extérieur	85628
ON	Port Colborne, feu d'alignement intérieur	85077
ON	Port Dalhousie	09493



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au www.parcscanada.gc.ca/phares.

Phares en Ontario

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
ON	Port Dover, quai ouest	85133
ON	Port Stanley, brise-lames	83967
ON	Promontoire Cabot	36440
ON	Récifs Gros Cap	36334
ON	Rivière Saugeen, feu d'alignement antérieur	85429
ON	Rivière Saugeen, feu d'alignement postérieur	86216
ON	Rocher Red	11515
ON	Rocher Sister Ouest	11517
ON	Rochers Bustards, feu d'alignement antérieur (5314.5)	11507
ON	Rochers Bustards, feu d'alignement antérieur nord-est (5314.5)	11507
ON	Rochers Bustards, feu d'alignement postérieur (966)	11507
ON	South Baymouth, feu d'alignement antérieur	33143
ON	South Baymouth, feu d'alignement postérieur	33143
ON	Thunder Bay, principale	83362
ON	Tour Moulin-à-Vent	56473